

**COMPTE RENDU**  
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon  
Séance du 04/07/2013 à 18 heures  
(articles L-7 et R. 121-9 du Codes des Communes)

L'an deux mille treize, le 4 juillet à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

**Date de la convocation** : 27/06/2013

**Membres en exercice** : 15

**Membres présents à la séance** : 11/15

*Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice* : LANDET Jean-Claude, PEZ Andrée, POUNT BISET Pierre, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, ESCACH Magali, GERS Henri, COMBELLES Sylvie, CASES Françoise, GONCALVES Michel, MAZAS Christian

**Pouvoirs** : Mme BOULANGER → Mme PEZ  
Mme SIMON → Mme COMBELLES  
Mme COLLAO → Mr POUNT BISET  
Mr DUBAC → Mme CASES

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

**Election du secrétaire de séance** : DERS Jean-Jacques

*Pour – 9 voix* : LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, GERS, ESCACH, COLLAO, BOULANGER

*Abs – 6 voix* : CASES, DUBAC, COMBELLES, SIMON, GONCALVES, MAZAS

**Mr le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu de la séance du 11/04/2013**

*Pour – 9 voix* : LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, GERS, ESCACH, COLLAO, BOULANGER

*Abs – 6 voix* : CASES, DUBAC, COMBELLES, SIMON, GONCALVES, MAZAS

*Une modification page 4, taux TH : 21.36 %*

**Le compte rendu du 11/04/2013 est approuvé.**

## 1/ VIREMENTS DE CREDITS

Deux décisions modificatives budgétaires sont nécessaires, dans le budget communal pour changer d'article les recettes de la PVR et dans le budget assainissement pour annuler une taxe de raccordement qui a été facturée 2 fois :

### Budget communal :

Article	Dépenses	Recettes
1336 Participation voirie et réseaux		- 9440.00
1346 Participation voirie et réseaux		9 440.00
<b>Total</b>	0.00	0.00

*Cette délibération est approuvée à l'unanimité.*

### Budget assainissement :

Article	Dépenses	Recettes
6152 Entretien et réparation	- 2 803.74	
673 Titre annulé sur exercice antérieur	2 803.74	
<b>Total</b>	0.00	0.00

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 2/ EXTENSION DU PERIMETRE DU SITPA

Les communes : FRANCON, MONT de GALIE, et VAUDREUILLE ayant fait part de leur souhait d'adhérer au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées, le Conseil Municipal doit délibérer afin d'approuver l'adhésion de ces nouvelles communes.

Pour – 13 voix : LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, GERS, ESCACH, COLLAO, BOULANGER, COMBELLES, SIMON, DUBAC, CASES

Abs – 2 voix : GONCALVES, MAZAS

*Cette délibération est adoptée.*

## 3/ RYTHMES SCOLAIRES : nouveaux horaires de l'école

Suite au décret n° 2013-77 du 24/01/2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, l'inspection académique des services de l'Education Nationale de la Haute-Garonne a transmis pour avis, une proposition de nouveaux horaires

des écoles de la commune, pour laquelle l'inspecteur de l'Education Nationale a émis un avis favorable.

JOURS	HORAIRES QUOTIDIENS
Lundi	9h00 – 12h00 / 13h45 – 16h00
Mardi	9h00 – 12h00 / 13h45 – 16h00
Mercredi	9h00 – 12h00
Jeudi	9h00 – 12h00 / 13h45 – 16h00
Vendredi	9h00 – 12h00 / 13h45 – 16h00

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **4 / COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (loi RCT) prévoit de nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des communes au sein des Conseils Communautaires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, destinés à s'appliquer après le prochain renouvellement des Conseils Municipaux en mars 2014.

Monsieur le Maire donne lecture de la répartition des délégués au sein du Conseil Municipal Communautaire de CO.LAUR.SUD, dans les termes du tableau présenté ci-dessous :

<b>Représentation des communes au sein de l'EPCI CO.LAUR.SUD</b>		
<b>Communes</b>	<b>Population municipale</b>	<b>Répartition délégués 2014</b>
NAILLOUX	3 076	12
CALMONT	2 177	9
SAINT-LEON	1 133	4
MOTGEARD	441	2
GIBEL	308	1
CAIGNAC	293	1
AIGNES	234	1
MAUVAISIN	223	1
SEYRE	102	1
MONESTROL	60	1
<b>TOTAL</b>	<b>8 047</b>	<b>33</b>

**Cette délibération est adoptée est adoptée à l'unanimité.**

#### **5/ PERSONNEL COMMUNAL : assistants de prévention**

Par délibération en date du 27/09/2006, Madame DEVAUX Marie-Germaine et Monsieur DEMAY Gérard ont été nommés Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité sur la commune de Saint-Léon.

Le décret n°85-603 modifié par le décret n° 2012-170 du 03/02/2012, fait évoluer l'ACMO, acteur de prévention en assistant de prévention. Leur mission consiste à assister et conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle ils sont placés dans la mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels. Les assistants constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention, les conseillers de prévention assurant une mission de coordination.

Le service santé au travail du CDG 31, propose la nomination d'un conseiller intercommunal de prévention au sein de la communauté de communes CO.LAUR.SUD.

Le Conseil Municipal doit donc désigner au sein du personnel communal, des assistants de prévention. Monsieur le Maire propose que Mme DEVAUX et Mr DEMAY soient reconduits dans cette mission.

**Cette délibération est adoptée est adoptée à l'unanimité**

## **6/ TRAVAUX & ACQUISITIONS**

La commission finance propose l'acceptation des devis suivants, pour les travaux et acquisitions inscrits au budget communal 2013 :

### **Cimetière de Saint-Léon :**

**a/ Goudronnage de l'allée centrale – devis MELLET = 14 287.50 €HT**

**Pour – 9 voix :** LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, GERS, ESCACH, COLLAO, BOULANGER

**Abs – 6 voix :** CASES, DUBAC, COMBELLES, SIMON, GONCALVES, MAZAS

**Cette délibération est adoptée.**

**b/ Création d'un columbarium 6 cases – devis PANERO : 2 480.00 €HT**

**Pour – 14 voix :** LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, GERS, ESCACH, COLLAO, BOULANGER, COMBELLES, SIMON, DUBAC, CASES, GONCALVES

**Abs – 1 voix :** MAZAS

**Cette délibération est adoptée.**

### **Bâtiment Foyer rural de Saint-Léon :**

**a/ porte de secours au RDC – devis ALUVIT : 2 165.98 €HT**

**Pour – 9 voix :** LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, GERS, ESCACH, COLLAO, BOULANGER

**Abs – 6 voix :** CASES, DUBAC, COMBELLES, SIMON, GONCALVES, MAZAS

**Cette délibération est adoptée.**

**b/ porte coupe-feu cuisine – devis ALUVIT : 1 660.00 €HT**

**Pour – 9 voix :** LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, GERS, ESCACH, COLLAO, BOULANGER

**Abs – 6 voix :** CASES, DUBAC, COMBELLES, SIMON, GONCALVES, MAZAS

**Cette délibération est adoptée.**

**c/ matériel de cuisine (four micro-ondes, tourelle, table alu)**

*Pour – 9 voix : LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, GERS, ESCACH, COLLAO, BOULANGER*

*Abs – 6 voix : CASES, DUBAC, COMBELLES, SIMON, GONCALVES, MAZAS*

**Cette délibération est adoptée.**

#### **Groupe scolaire**

*a/ climatisation réserve cantine – devis MALBEC : 4 500.00 €HT*

*Pour – 9 voix : LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, GERS, ESCACH, COLLAO, BOULANGER*

*Abs – 6 voix : CASES, DUBAC, COMBELLES, SIMON, GONCALVES, MAZAS*

**Cette délibération est adoptée.**

*b/ pose de panneaux de basket dans la cour de l'école primaire – devis CASAL SPORT : 2 092.91 €HT*

*Pour : 15 voix*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

*c/ pose de bancs et de corbeille sur l'aire de jeux – devis VEDIF : 636.00 €HT*

*Pour : 15 voix*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Voirie**

*a/ Cache conteneurs ordures ménagères le ml – devis BEAUJOUAN : 95.00 €HT*

Soit pour 10 coins propres répartis sur Saint-Léon et Caussidières.

*Pour : 15 voix*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

Ces travaux et acquisitions feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne.

#### **7/ QUESTIONS DIVERSES**

##### **1) Clôture de la propriété BRUNEAU :**

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 17/04/2012, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipale que Mr et Mme BRUNEAU ont confirmé leur souhait d'acquérir une partie de la parcelle communale E 1246 au prix de 20 € le m<sup>2</sup>.

##### **2) Subvention aux sinistrés des inondations :**

L'association des Maires Ruraux de France organise une collecte de fonds pour aider les communes du département durement touchées par les dernières inondations (Fos, Saint-

Béat, Arlos, Marignac, Cierp de Gaud, Bagnères de Luchon, Salles et Pratviel, Saint-Mamet et Oo)

Monsieur le Maire propose de diffuser l'information sur cette collecte chez les commerçants de la commune et de mettre à disposition, à la mairie, une urne pour la collecte de ces dons.

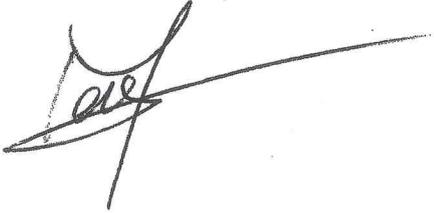
3) Utilisation des salles municipales :

Suite aux plaintes des riverains des salles de fêtes de Saint-Léon et Caussidières, et à leur non-conformité à la législation des ERP, Monsieur le Maire propose de ne plus prêter les salles municipales et le mobilier (tables et chaises) aux particuliers.

→ Mme Cases indique qu'elle a été interpellée par Mr Kukla concernant les véhicules qui se garent sur le trottoir près de son domicile, rue des Pyrénées. En effet, par trois fois, ces véhicules dont le frein n'a pas tenu ont été précipité dans sa propriété. Elle sollicite le Conseil afin que soient mises en place des mesures de sécurité interdisant le stationnement à cet endroit-là.

La séance est levée à 19h30.

Le secrétaire,



DERS Jean-Jacques

Le Maire,



LANDET Jean-Claude